

Rapport annuel 2025

tout simplement différente.

coop protection juridique

Visions d'avenir de l'équipe.

Un rapport d'entreprise classique dresse le bilan de l'année écoulée et se projette dans l'avenir. Ce numéro vous emmène en voyage vers l'avenir du travail chez Coop Protection Juridique SA. Six membres de l'équipe ont décrit comment ils imaginaient leur lieu de travail de demain. Une IA s'est appuyée sur ces descriptions pour créer des illustrations visionnaires du quotidien professionnel d'après-demain. Ces images incarnent l'ouverture d'esprit, la volonté d'agir et le courage d'imaginer de nouvelles voies. Des qualités qui seront exigées à l'avenir tant des entreprises que de leur personnel. La réflexion sur le thème du «Future Work» a constitué une priorité interne au cours de l'exercice écoulé.

← Page titre: Vision d'avenir



Manuel Mettauer

Responsable de projets
informatiques/applications

«J'imagine un monde du travail qui inspire de manière intelligente. Dans une atmosphère agréable, baignée de lumière et agrémentée de plantes, le monde numérique et le monde physique sont si étroitement imbriqués que je peux soit me concentrer pleinement sur une tâche, soit travailler de manière dynamique en équipe. La technologie est si intuitive qu'on la remarque à peine. Et je peux aussi faire preuve de plus de créativité dans un espace qui s'adapte à moi.»

Sommaire

Points principaux	4
Avant-propos	8
Interview	10
Rapport de situation	14
Marche générale des affaires	14
Organes	18
Évaluation des risques	19
Nouveaux produits et innovations	21
Événements exceptionnels	21
Perspectives	21
Comptes annuels	24
Compte de résultat	24
Bilan	25
État des flux de trésorerie	26
Tableau de variation des fonds propres	27
Annexe aux comptes annuels	30
Informations générales	30
Principes comptables	30
Créances et dettes	32
Fonds propres	32
Participations et relations avec des personnes proches	33
Répartition des créances et des dettes relatives aux activités d'assurance	33
Autres informations sur les comptes annuels	34
Événements importants survenus après la date de clôture du bilan	34
Provisions relatives aux activités d'assurance	35
Placements par catégorie d'actifs – Produits et charges	36
Répartition des autres placements	37
Affectation du résultat	37
Rapport de l'organe de révision	40
Rapport de l'organe de révision sur la vérification des comptes annuels	40
Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires	41

Points principaux

+72,9 %

L'exercice 2025 s'achève sur un bénéfice annuel de 10,1 millions de francs suisses, soit une augmentation de 72,9 % par rapport à l'exercice précédent.

89,7 %

Le ratio combiné s'est amélioré au cours de l'exercice, pour s'établir à 89,7 %.

49 482

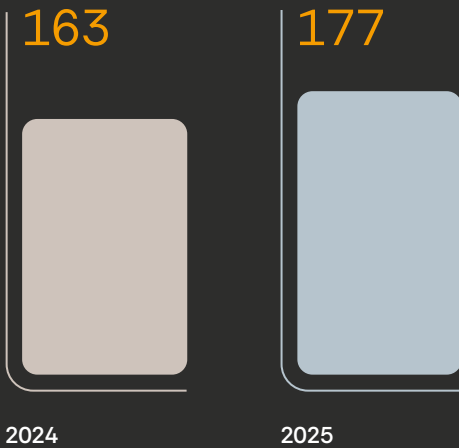
Avec 49 482 nouveaux dossiers juridiques déclarés, l'augmentation reste modérée avec 1346 cas, soit une hausse de 2,8 %.

79,2 M

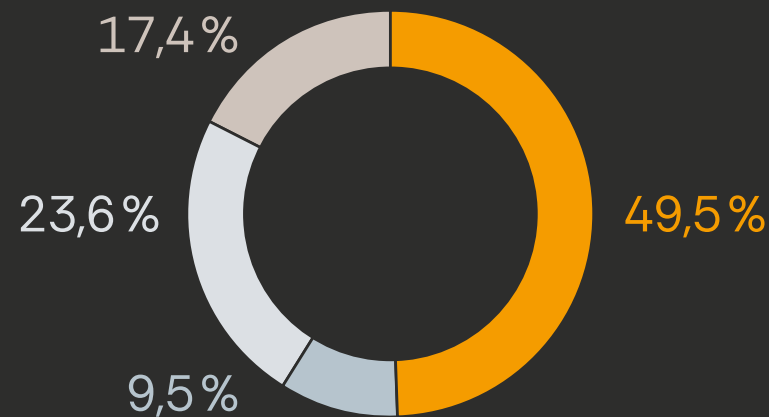
Les primes brutes comptabilisées ont augmenté de 3 % par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à 79,2 millions de francs suisses.

+431,6 %

Le résultat actuariel est passé de 1,5 million de francs suisses en 2024 à 8,1 millions de francs suisses en 2025, ce qui représente une progression de 431,6 %.



Le nombre de collaborateurs est passé au cours de l'exercice sous revue de 163 ou 140,6 ETP à 177 ou 150,1 ETP.



Répartition des primes brutes par secteur d'activité en pourcentage

Assurance individuelle	49,5%
Assurance collective	9,5%
Assurance spéciale	23,6%
Protection juridique pour les entreprises	17,4%

38



À la date de référence du 31 décembre 2025, l'âge moyen de l'ensemble des collaborateurs engagés à durée indéterminée était de 38 ans.

~20



Coop Protection Juridique propose environ 20 places de stage pour des juristes ainsi que 3 places d'apprentissage pour des élèves d'écoles de commerce.

CORA



La solution d'intelligence artificielle (IA) CORA, développée en interne, a été récompensée par un Swiss Insurance Innovation Award.

69,97%



Parmi les collaborateurs engagés à durée indéterminée, la proportion de femmes s'élevait à près de 70 % à la date de référence du 31 décembre 2025.





Thibaut Meyer
Avocat

«Le monde du travail de demain sera révolutionné par la réalité augmentée: grâce aux implants rétiniens, les postes de travail holographiques et les assistants virtuels seront accessibles à tout moment. Les commandes intuitives actionnées par des gestes et par la pensée remplaceront les appareils physiques, tandis que les réunions seront organisées avec des hologrammes 3D immersifs. Malgré cette virtualisation, les entreprises conserveront des sites opérationnels physiques qui resteront des points d'ancrage sociaux, avec des bureaux flexibles.»



Chers actionnaires,
chers partenaires commerciaux, chers clients, chers col-
laborateurs, chers amis de Coop Protection Juridique SA,

Nous avons le plaisir de vous présenter un résultat particulièrement réjouissant pour l'exercice 2025. Nous en sommes ravis, car l'exercice 2024 avait été marqué par une augmentation exceptionnelle du nombre de dossiers, mais s'était accompagné de défis hors du commun.

Le résultat d'exploitation a augmenté, atteignant un bénéfice annuel de 10,1 millions de francs suisses. Cela correspond à une augmentation de 72,9 %. Nous devons ce bon résultat avant tout à une gestion rigoureuse des coûts, ainsi qu'à la stabilisation de l'augmentation du nombre de dossiers, qui s'est établie à 2,8 % au cours de l'exercice sous revue.

Coop Protection Juridique SA repose sur des bases solides. Cela se reflète dans la croissance réjouissante des primes, qui ont atteint le chiffre remarquable de 79,2 millions de francs suisses. Ce sont notamment les secteurs de l'assurance individuelle et de la protection juridique pour les entreprises qui ont contribué à cette croissance. De plus, notre résultat financier, qui s'élève à 3,5 millions de francs suisses, contribue de manière significative à notre résultat global.

«Grâce à une gestion rigoureuse des coûts, à une croissance stable du nombre de dossiers et à une solide augmentation des primes, Coop Protection Juridique SA a fait progresser son bénéfice annuel de 72,9 % pour atteindre 10,1 millions de francs suisses.»

Le déménagement dans des bureaux plus spacieux à Bellinzone a été l'un des événements marquants de l'année 2025. Après près de 30 ans dans les anciens locaux, nos collègues tessinois travaillent désormais Via Stazione 28A. Nous avons créé un environnement de travail moderne, qui offre des conditions optimales à nos collaborateurs tout en constituant un point d'accès accueillant pour notre clientèle. Cette étape souligne notre engagement ainsi que notre présence sur le marché dans le sud de la Suisse.

Notre capacité d'innovation a été récompensée, en novembre 2025, par l'obtention d'un Swiss Insurance Innovation Award pour CORA, notre solution d'IA développée en interne. Ce prix prestigieux confirme notre rôle de pionnier technologique sur le marché suisse des services juridiques et nous encourage à continuer à développer des solutions innovantes et à vous offrir en permanence le meilleur service possible.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement. Votre confiance et votre fidélité constituent les bases de notre succès. Nous sommes particulièrement fiers de nos 177 collaborateurs dévoués, qui mettent tout leur engagement et leur expertise au service des intérêts de notre précieuse clientèle. Au nom de l'ensemble du conseil d'administration, nous tenons à vous adresser nos sincères remerciements, à tous les membres du personnel ainsi qu'à vous, chers clients.

Ralph A. Jeitziner

Président du conseil d'administration



Ralph A. Jeitziner



Interview

«Les formes de travail modernes ne peuvent produire pleinement leurs effets que si elles s’inscrivent dans une organisation stable.»

Mirjam Federspiel

Responsable du projet «Future Work»

Au cours de l’exercice 2025, Coop Protection Juridique SA s’est concentrée sur l’avenir du travail. Avec le projet «Future Work», l’entreprise a créé un espace propice à un dialogue ouvert entre les différents services et fonctions. Les ateliers ont été une source d’inspiration créative pour de nouvelles formes de collaboration et ont permis de mettre en évidence les aspects sur lesquels les attentes correspondent ou ceux qui génèrent des tensions. Dans une interview, Mirjam Federspiel, responsable de projet, analyse les conclusions qui en ont été tirées. Elle présente les conclusions que Coop Protection Juridique SA a tirées quant à son rôle d’employeur et les orientations qui façonneront l’entreprise à long terme.

Quelles attentes vos collègues ont-ils exprimées de manière claire et répétée envers Coop Protection Juridique en tant qu’employeur?

Le taux de participation élevé et le fort engagement dont font preuve les collègues dans le cadre du projet «Future Work» montrent que: Nos collaborateurs souhaitent contribuer activement à façonner l’avenir de Coop Protection Juridique SA.

Le souhait d’une plus grande flexibilité a été clairement exprimé, tant en ce qui concerne le lieu de travail et les horaires que l’organisation concrète des tâches. Parallèlement, on observe un intérêt marqué pour l’optimisation des processus administratifs grâce à la numérisation et à l’utilisation ciblée de l’IA. Nos collaborateurs souhaitent se concentrer davantage encore sur leurs compétences juridiques clés et sur les activités créatrices de valeur pour notre clientèle.

La transparence, des priorités claires et une culture de direction fondée sur la confiance sont tout aussi importantes. On attend de l’employeur qu’il donne une orientation, qu’il offre des possibilités d’évolution et qu’il encourage la participation.

En quoi les conceptions d’un bon travail diffèrent-elles entre les employés et l’entreprise?

Des différences apparaissent ponctuellement dans la hiérarchisation des priorités. Les collaborateurs accordent davantage d’importance à des aspects comme l’utilité de leur travail, l’autonomie, la satisfaction professionnelle, l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que les possibilités d’évolution personnelle. L’entreprise est également responsable de l’efficacité organisationnelle, de la stabilité économique et du respect des exigences réglementaires.

Le projet «Future Work» a montré que: Il s’agit moins de perspectives opposées que d’un équilibre constructif. Nos collaborateurs sont très motivés pour faire progresser activement nos objectifs communs, par exemple grâce à de nouvelles idées, à l’optimisation des processus et à l’innovation. À cette fin, l’entreprise met en place les conditions préalables et le cadre nécessaires sur les plans stratégique, structurel et technologique. Nous trouvons un juste équilibre entre les attentes individuelles et la responsabilité de l’entreprise.

Quels sont les besoins de la prochaine génération de travailleurs qui se dessinent dès aujourd’hui?

Ces employés – et de plus en plus de collaborateurs de longue date – accordent une grande importance à l’utilité de leur travail («purpose») et à une culture d’entreprise qui coïncide avec leurs propres valeurs. Pour eux, la transparence, la confiance et une position claire sur des questions sociétales comme le développement durable, la diversité et la responsabilité sociale vont de soi.

Ils ne considèrent plus la flexibilité des conditions de travail comme un avantage supplémentaire, mais comme une norme. Ils souhaitent également recevoir régulièrement des retours, bénéficier d’opportunités d’évolution rapides et pouvoir se former en continu.

La forte demande pour des formations comme les «Compétences d'avenir» montre que nos collaborateurs souhaitent notamment développer activement leurs compétences en matière d'IA et d'optimisation numérique. Ils attendent non seulement que des technologies modernes soient mises à leur disposition, mais aussi bénéficier de la formation et de l'accompagnement nécessaires.

Dans quelle mesure les collaborateurs s'attendent-ils à pouvoir influencer sur la conception de l'organisation?

Le désir de participer activement à l'organisation est clairement perceptible et s'est encore accru ces dernières années. Nos collaborateurs souhaitent apporter leurs idées et leurs points de vue, que ce soit pour optimiser les processus, concevoir l'environnement de travail ou faire évoluer la collaboration.

Une autre chose apparaît clairement: Il n'est pas possible de prendre toutes les décisions de manière participative. Lorsque le contexte général exige des décisions claires, nous veillons à ce qu'elles soient transparentes et compréhensibles.

Cette combinaison de participation, de direction claire et d'éléments agiles renforce à la fois la confiance et la capacité d'action.

Quelles tensions sont apparues entre les attentes individuelles et le cadre organisationnel?

Outre une certaine autonomie, les collaborateurs souhaitent bénéficier également de flexibilité et, dans certains cas, d'un rythme de changement plus soutenu. Parallèlement, l'entreprise a besoin de processus fiables, de priorités claires, ainsi que de stabilité et de continuité.

Nous évoluons donc dans un système complexe où les différentes parties prenantes ont des attentes diverses. Toutes les solutions ne conviennent pas à tout le monde. Ce qui est déterminant, c'est la capacité à changer de point de vue et la volonté d'élaborer des solutions viables. Il faut trouver un juste équilibre entre flexibilité et contrainte.

Selon les collaborateurs, quels sont les facteurs de travail qui contribuent à la stabilité de l'entreprise?

Pour nos collaborateurs, la stabilité est aujourd'hui avant tout synonyme de fiabilité, de transparence et d'orientation vers l'avenir.

Pour cela, une stratégie d'entreprise claire, une direction intelligible et des objectifs à long terme sont essentiels. Des conditions d'emploi équitables et une culture d'entreprise valorisante, fondée sur le respect, la confiance et une collaboration constructive sont tout aussi importantes.

La stabilité repose également sur la confiance que Coop Protection Juridique SA, en tant qu'employeur, investit systématiquement dans les compétences de ses collaborateurs ainsi que dans des technologies d'avenir. La possibilité d'apprendre les uns des autres et de s'entraider entre équipes renforce la cohésion interne.

La combinaison d'une vision stratégique claire, d'une direction fiable et d'une solide culture de la confiance constitue le fondement de notre développement durable.

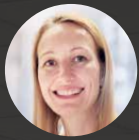
Selon vous, quelles conclusions sont essentielles pour l'orientation à long terme de Coop Protection Juridique en tant qu'employeur?

L'avenir du travail doit être façonné activement. Pour nous, cela signifie d'ancrer durablement le dialogue et d'impliquer systématiquement les collaborateurs dans les processus de changement.

Trois constatations sont déterminantes pour notre efficacité et notre viabilité à long terme: Tout d'abord, la flexibilité nécessite un cadre stratégique clair. Les formes de travail modernes ne peuvent déployer pleinement leurs effets que si elles s'inscrivent dans une organisation stable. Ensuite, le développement continu des compétences, notamment dans les domaines numérique et technologique, est un facteur clé de réussite. Et enfin, notre culture reste déterminante: elle se caractérise par la confiance, la transparence et le sens des responsabilités.

Dans le même temps, il est apparu qu'une véritable participation donne un nouvel élan. Lorsque les collaborateurs peuvent apporter leurs idées et assumer des responsabilités, cela permet de voir émerger de nouvelles idées, des processus encore plus efficaces et des solutions viables. Les conclusions tirées de ce projet sont intégrées dans nos principes de direction, notre stratégie RH et notre développement organisationnel.





Silvia Streule
Juriste

«L'avenir ne nous liera plus à des lieux de travail et à des horaires fixes. Les espaces de travail varieront selon la tâche à accomplir. Parmi les innovations techniques, on trouvera la technologie des hologrammes, qui donne l'impression d'une rencontre en personne. D'une manière générale, le bien-être au travail fera l'objet d'une attention accrue. «Grâce aux réglages de l'éclairage, à la température ambiante et à de nombreuses autres fonctions, l'environnement s'adaptera à mes besoins.»



Rapport de situation

1. Marche générale des affaires

Après une année 2024 difficile, marquée par une hausse exceptionnellement forte du nombre de dossiers et des coûts qui les accompagnent, Coop Protection Juridique SA peut se réjouir d'une année 2025 très fructueuse.

Le résultat d'exploitation a été nettement amélioré. Cela s'explique d'une part par une gestion rigoureuse des coûts et, d'autre part, par une stabilisation de la croissance du nombre de dossiers. Avec une hausse de 2,8 %, l'augmentation du nombre de dossiers est restée légèrement en dessous de la moyenne à long terme. Par rapport au chiffre exceptionnel de 8,2 % de l'année précédente, la hausse a été nettement moins importante. Parallèlement, la croissance des primes a été satisfaisante, avec 3,0 %. Les secteurs de l'assurance individuelle et de la protection juridique pour les entreprises ont notamment contribué à cette croissance.

Comme prévu, le résultat non actuariel n'a pas pu égaler le résultat exceptionnellement élevé de l'année précédente. Il contribue néanmoins significativement au succès de l'entreprise, à hauteur de 3,5 millions de francs suisses.

L'un des temps forts de l'année 2025 a été l'emménagement dans de nouveaux locaux à Bellinzone. Ce déménagement Via Stazione 28A après une trentaine d'années passées Via Stazione 31, représente un investissement important pour l'avenir. Nos nouveaux locaux offrent non seulement des infrastructures modernes, mais créent également un environnement de travail optimal pour nos collaborateurs et constituent un exceptionnel centre d'accueil pour notre clientèle. Avec cette mesure, Coop Protection Juridique SA a réaffirmé son engagement et renforce de manière ciblée sa présence sur le marché du sud de la Suisse.

L'attribution du prix Swiss Insurance Innovation Award à CORA, la solution d'IA développée en interne, en novembre 2025, a également constitué un succès remarquable. Ce prix souligne la capacité d'innovation et confirme le rôle de pionnier de Coop Protection Juridique SA sur le marché suisse de l'assurance.

Évolution des secteurs d'activité

Coop Protection Juridique SA exerce ses activités d'assurance dans quatre secteurs qui se distinguent les uns des autres par leurs partenaires, leurs modèles de distribution, la structure et le contenu de leurs produits, ainsi que par leurs primes. Il s'agit des secteurs suivants:

- l'assurance individuelle,
- l'assurance collective,
- l'assurance spécialisée,
- et la protection juridique pour les entreprises.

L'exploitation de la filiale Helsana protection juridique SA constitue en quelque sorte un cinquième secteur d'activité. Dans le cadre de cette coentreprise avec Helsana Assurances complémentaires SA, des assurances protection juridique sont proposées aux clients du groupe Helsana.

Les primes brutes comptabilisées ont globalement augmenté de 2,3 millions de francs par rapport à l'année précédente, passant de 76,9 millions à 79,2 millions de francs. Cela correspond à une croissance de 3,0 %. En 2025, les différents secteurs d'activité ont évolué comme suit:

Primes brutes comptabilisées en millions de CHF	2025	2024
Assurance individuelle	39,2	37,7
Assurance collective	7,5	7,9
Assurance spécialisée	18,7	18,6
Protection juridique Entreprise	13,8	12,7
Total	79,2	76,9

Assurance individuelle

Le secteur «Assurance individuelle» comprend des produits de protection juridique destinés aux particuliers, sous différentes formes, dont certaines peuvent être personnalisées. Coop Protection Juridique SA distingue la protection juridique automobile, la protection juridique circulation, la protection juridique privée, la protection juridique combinée (combinant la protection juridique circulation et la protection juridique privée), ainsi que la protection juridique pour les bâtiments. Ces contrats sont proposés sous forme de couverture individuelle ou familiale. En ce qui concerne l'étendue des prestations et le montant des primes, les produits présentent des différences selon leur canal de distribution. La distribution est assurée

- sous notre propre marque, Coop Protection Juridique SA, par l'intermédiaire de courtiers ou d'agents, ainsi que par la vente directe (par téléphone et en ligne),

- sous l'identité visuelle d'Helvetia, par l'intermédiaire de son service commercial ou de ses courtiers et intermédiaires,
- sous la marque «smile.legal», dans plusieurs versions, auprès de l'assureur en ligne smile.

Le volume des primes brutes comptabilisées s'élève à 39,2 millions de francs suisses en 2025 (contre 37,7 millions de francs suisses l'année précédente). Cela représente une augmentation de 1,5 million de francs suisses, soit 4,0 %, par rapport à l'année précédente. La part de ce secteur d'activité dans le volume total a donc légèrement augmenté pour s'établir à 49,5 % (contre 49,0 % l'année précédente), se maintenant ainsi à un niveau élevé. Comme les années précédentes, c'est notre partenaire Helvetia qui a apporté la plus grande contribution à la croissance, en valeur tant absolue que relative.

Assurance collective

Le secteur de l'«Assurance collective» comprend exclusivement (à l'exception de l'assurance protection juridique circulation et privée pour les clients de la KPT) des contrats conclus avec des syndicats et des associations. Ces derniers proposent à leurs membres des assurances protection juridique circulation et privée combinées, généralement en complément des prestations de protection juridique offertes par l'association dans le cadre de l'activité professionnelle (à la KPT: en complément de la protection juridique de la santé). La distribution et la gestion des contrats (y compris l'encaissement des primes) sont assurées par les associations. Cela permet de réaliser des économies et donc de proposer des primes plus attractives. En ce qui concerne l'étendue des prestations, les différents contrats collectifs sont très similaires.

Le secteur de l'«Assurance collective» a enregistré, au cours de l'exercice, un recul léger, mais attendu. Les primes brutes comptabilisées ont baissé, passant de 7,9 millions l'année précédente à 7,5 millions de francs suisses, soit une baisse de 5,3 %.

Cette baisse s'explique principalement par des changements structurels au sein de certaines organisations partenaires, ainsi que par une consolidation générale dans ce segment de marché. Aucun nouveau contrat collectif d'engagement n'ayant été conclu au cours de l'exercice, cet effet n'a pas pu être compensé. Par conséquent, la part de l'assurance collective dans le volume total des primes a également diminué, passant de 10,3 % l'année précédente à 9,5 % à la fin de l'exercice 2025.

Malgré ce léger recul, ce secteur reste un pilier stable et important du portefeuille de Coop Protection Juridique SA.

Assurance spécialisée

Dans le secteur des «Assurances spécialisées», Coop Protection Juridique SA conclut des contrats avec diverses organisations, associations et entreprises qui couvrent uniquement des domaines juridiques spécifiques. À titre d'exemple, le droit du travail pour les syndicats professionnels, le droit locatif pour les associations de locataires ou la protection juridique des patients ou de la santé pour les assureurs maladie. Les prestations de protection juridique de Coop Protection Juridique SA sont alors intégrées à un produit de base existant du partenaire. La collaboration avec le magazine «Beobachter», avec les produits «Beobachter-Assistance» et «Beobachter-Rechtsschutz», relève également du secteur des «Assurances spécialisées».

Le secteur des assurances spécialisées a enregistré une hausse de 0,1 million de francs suisses par rapport à la même période de l'année précédente, pour atteindre 18,7 millions de francs suisses (année précédente: 18,6 millions de francs suisses). Malgré cette légère augmentation, la part relative dans l'ensemble du portefeuille est passée de 24,2 % à 23,6 %.

Protection juridique Entreprise

Le secteur de la «Protection juridique pour les entreprises» offre une couverture dans différents domaines juridiques, principalement aux petites et moyennes entreprises. Les entreprises bénéficient ainsi d'une protection complète, du conseil jusqu'à la prise en charge des frais de justice. La distribution est assurée par Helvetia, ÖKK et sous la marque propre de Coop Protection Juridique SA – dans ce cas, principalement par le biais d'une collaboration avec des intermédiaires non liés.

Les primes brutes comptabilisées pour ce secteur d'activité se sont élevées à 13,8 millions de CHF en 2025 (année précédente: 12,7 millions de francs suisses), soit une augmentation de 1,1 million de francs suisses, ou 8,7 %. Cela s'explique à la fois par la distribution directe au travers du réseau de courtiers et par la coopération avec Helvetia. La protection juridique pour les entreprises reste donc un moteur de croissance essentiel.

Ce secteur a vu sa part dans le volume total de Coop Protection Juridique SA augmenter et représente actuellement 17,4 % (contre 16,5 % l'année précédente) du volume total des primes. Compte tenu des perspectives favorables du marché, ce secteur stratégiquement important devrait continuer à connaître une croissance supérieure à la moyenne.

Normalisation du nombre de dossiers

Après la hausse exceptionnelle enregistrée les années précédentes, le nombre de dossiers s'est clairement stabilisé au cours de l'exercice sous revue. Avec 49 482 nouveaux dossiers juridiques déclarés, l'augmentation reste modérée (1346 dossiers, soit une hausse de 2,8 %). Un chiffre qui demeure donc légèrement en deçà de la moyenne à long terme. Cette normalisation, associée à une gestion rigoureuse des coûts, a contribué à l'amélioration du résultat actuariel. Cela a permis de stabiliser les coûts liés aux dossiers et d'améliorer la rentabilité.

Évolution des provisions actuarielles

En ce qui concerne les provisions actuarielles, un montant de 1,8 million de francs suisses a pu être dissous (année précédente: constitution d'une provision de 3,0 millions de CHF). La dissolution est parfois motivée par l'évolution favorable des dossiers.

Charges liées aux dossiers

Grâce à une gestion rigoureuse des coûts, à une baisse du nombre de dossiers, mais aussi à la dissolution de provisions, les charges liées aux dossiers ont évolué de manière satisfaisante. En 2025, le montant total des dépenses liées aux dossiers a diminué de 10,4 %, passant de 49,2 millions l'année précédente à 44,1 millions de francs suisses.

Augmentation des charges liées à l'acquisition et à la gestion

Les frais de distribution ont augmenté de 5,2 % au cours de l'exercice, pour atteindre 18,3 millions de CHF (contre 17,4 millions de CHF l'année précédente). Cette croissance est une conséquence directe de l'augmentation des primes, en particulier dans les canaux où les commissions de courtage sont plus élevées.

Les frais de gestion nets s'élèvent à 8,2 millions de francs suisses (contre 7,8 millions l'année précédente), soit une augmentation de 5,0 %. Cette hausse s'explique notamment par des investissements ciblés dans le domaine de l'intelligence artificielle ainsi que par la rénovation de la succursale de Bellinzone. Ces investissements stratégiques pour l'avenir permettent d'optimiser les processus internes et d'améliorer l'efficacité. Nous apportons ainsi un avantage direct à nos assurés.

Résultat de l'activité d'assurance

Dans l'ensemble, l'activité d'assurance a connu une évolution extrêmement positive. Le résultat actuariel a augmenté de 431,6 % pour atteindre 8,1 millions de francs suisses (année précédente: 1,5 million de francs suisses). Dans le même temps, le ratio combiné s'est amélioré pour s'établir à 89,7 %.

Résultat financier

L'année boursière 2025 a été marquée par un assouplissement progressif de la politique monétaire, ainsi que par une attention toujours aussi vive des marchés pour les données concernant la conjoncture et l'inflation. Les marchés des actions ont globalement connu une évolution positive, tandis que les obligations ont profité de la baisse des taux d'intérêt.

Cette évolution s'est traduite par un résultat financier une nouvelle fois très satisfaisant. Même s'il n'a pas tout à fait égalé le solide résultat de l'exercice précédent, il a largement contribué au résultat global, avec 3,5 millions de francs suisses (contre 5,4 millions l'année précédente).

Résultat annuel

L'exercice se solde par un bénéfice annuel de 10,1 millions de francs suisses (année précédente: 5,9 millions de francs suisses). Cette forte croissance de 72,9 % résulte à la fois des bons résultats enregistrés dans le secteur de l'assurance et du résultat financier.

Collaborateurs

Au cours de l'exercice sous revue, Coop Protection Juridique SA employait, à la fin décembre 2025, 177 collaborateurs (contre 163 l'année précédente), soit un total de 150,1 ETP (contre 140,6 l'année précédente); ce chiffre inclut les apprentis et les stagiaires.

Coop Protection Juridique SA investit massivement dans la formation professionnelle et soutient les apprentis et les jeunes talents. Outre les formations initiales d'«employé/employée de commerce (profils E et M)» et de «spécialiste du dialogue avec la clientèle», Coop Protection Juridique SA propose également une vingtaine de places de stage pour des juristes, ainsi que trois places d'apprentissage pour des élèves d'écoles de commerce.

La formation continue des collaborateurs reste également une priorité. En 2025, de nombreux collègues ont suivi avec succès des formations CAS, MAS ou menant à un brevet professionnel afin de maintenir leurs connaissances à jour.

2. Organes

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organe suprême de surveillance et de gouvernance de Coop Protection Juridique SA. Il est chargé de la gouvernance stratégique ainsi que de la formation, de la surveillance et du contrôle de la direction. Le conseil d'administration a entièrement délégué la gouvernance opérationnelle à la direction, sauf disposition contraire de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation. Il n'existe pas de comités spéciaux au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale ordinaire pour un mandat de trois ans. À la fin de l'année, le conseil d'administration se composait de cinq membres non exécutifs. Au cours de l'exercice, il a tenu quatre réunions. Une décision a également été prise par voie de circulaire.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

	Fonction	Membre depuis	Mandat jusqu'en
Ralph A. Jeitziner	Président	2008	2028
Regula Dick	Vice-présidente	2022	2028
Adrian Kollegger	Membre	2018	2028
Ronny Bächtold	Membre	2021	2028
Aroldo Cambi	Membre	2023	2028

Direction

Le CEO préside la direction. Les membres de cette dernière sont nommés par le conseil d'administration. La direction est responsable de la gestion opérationnelle de Coop Protection Juridique SA. Elle met en œuvre la stratégie d'entreprise définie par le conseil d'administration, ainsi que les décisions prises par celui-ci, et l'informe régulièrement de l'évolution des affaires ainsi que des projets importants.

La direction se compose comme suit:

	Fonction	Membre depuis
Michael Romer	CEO	2020
Thomas Geitlinger	Responsable de la gestion des clients et des produits	2008
Christina Scheidegger	Responsable du service juridique	2023
Martin Sprenger	CFO	2021

Révision externe

Le cabinet d'audit indépendant Forvis Mazars SA assure l'audit de Coop Protection Juridique SA. Son mandat doit être renouvelé chaque année par l'assemblée générale. Yves Gyr signe en qualité de réviseur responsable.

Révision interne

Coop Protection Juridique SA a externalisé la révision interne. En milieu d'année, nous avons changé de prestataire, passant de BDO SA à Ferax Treuhand AG. La révision interne relève directement du conseil d'administration et lui rend compte des résultats des travaux d'audit effectués. En tant que fonction indépendante des processus, la révision interne surveille les processus opérationnels, le système de contrôle interne ainsi que le bon fonctionnement du système de gestion des risques. La révision interne a pour objet de créer de la valeur ajoutée et d'aider l'organisation à atteindre ses objectifs.

Actuariat

Le conseil d'administration a confié le mandat d'actuaire responsable à Azenes AG, Even Meier. Les tâches actuarielles sont définies dans l'ordonnance de l'Autorité de surveillance des marchés financiers suisses (FINMA) sur la surveillance des entreprises d'assurance privées. L'actuaire veille au respect des dispositions prudentielles, au calcul exact des éléments techniques du plan d'exploitation et à l'utilisation correcte des bases de calcul. Il vérifie que les dispositions légales sont correctement appliquées lors du calcul des provisions et des reports de primes.

3. Évaluation des risques

Gestion des risques – Organisation et objectifs

La gestion des risques est un outil de gouvernance pour le conseil d'administration et la direction. Elle offre une vision claire de la situation actuelle en matière de risques et permet de prendre en temps utile les mesures nécessaires pour éviter ou réduire ces risques. La tolérance au risque et les limites de risque sont définies par le conseil d'administration et font l'objet d'un suivi dans le cadre des rapports établis périodiquement. La priorité absolue est de garantir la couverture des engagements actuariels, et donc le respect permanent des obligations envers les assurés. La gestion des risques fait partie intégrante de la gouvernance de l'entreprise et des systèmes internes de pilotage et de contrôle (système de gouvernance, de gestion des risques et de conformité).

La gestion des risques de Coop Protection Juridique SA suit une approche intégrée et repose sur le modèle des trois lignes de défense. Ce modèle fixe un cadre de référence complet pour la mise en place d'un système de gouvernance efficace et il intègre les missions de gestion des risques ainsi que les principaux rôles et responsabilités dans un système de gouvernance, de gestion des risques et de conformité à l'échelle de l'entreprise. La première ligne est constituée des services spécialisés et de la direction opérationnelle, qui gèrent les risques relevant de leur domaine de responsabilité. Le service Risk & Compliance constitue la deuxième ligne de défense et est indépendant de la direction opérationnelle. Le service Risk & Compliance est chargé de la mise en place, du développement, de la gestion et du suivi du système de gestion des risques. Il apporte son soutien à la première ligne de défense en lui fournissant des conseils. La troisième ligne est constituée par la révision interne, un service d'audit et de conseil objectif et indépendant. Les fonctions de contrôle rendent régulièrement compte à la direction et au conseil d'administration.

Processus de gestion des risques

L'identification, l'évaluation, la surveillance, la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques et l'établissement de rapports constituent les éléments essentiels du processus de gestion des risques. Celui-ci garantit la disponibilité, à tout moment, d'un capital porteur de risque suffisant pour couvrir les risques encourus, conformément au niveau de tolérance au risque retenu. Les risques sont évalués sur le plan tant qualitatif que quantitatif, puis regroupés dans le rapport établi.

Dans le cadre de son activité, Coop Protection Juridique SA est exposée à de nombreux risques:

- Les risques financiers découlent des activités menées sur les marchés financiers et comprennent les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité.
- Les risques actuariels désignent les risques de pertes ou de fluctuations négatives de la valeur des engagements d'assurance. Ils résultent d'une tarification inappropriée (mauvaise estimation de la probabilité de survenance des sinistres ou de leur montant), de provisions insuffisantes ainsi que du choix des risques à assurer (souscription).
- Les risques stratégiques et externes sont des risques qui peuvent avoir une incidence sur Coop Protection Juridique SA en raison de l'environnement économique. Ils résultent de changements défavorables du contexte extérieur (notamment le contexte politique, juridique, réglementaire, économique, technologique et social) et/ou d'un alignement insuffisant des activités de l'entreprise sur le marché.
- Les risques opérationnels se définissent comme le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements externes. Cela inclut également les risques liés à la conformité.

Coop Protection Juridique SA distingue la gestion qualitative et la gestion quantitative des risques. Dans le cadre de la gestion quantitative, les risques sont calculés et analysés sur une base actuarielle à l'aide des modèles de solvabilité réglementaires – le test suisse de solvabilité (SST) et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) (Autoévaluation de la situation en matière de risque et des besoins en capital). Ces deux modèles intègrent notamment les risques actuariels et les risques financiers. En outre, l'ORSA fournit au conseil d'administration et à la direction des informations quant à la situation en matière de risques et de capital sur

plusieurs années. La vision prospective de l'ORSA est déterminée pour différents scénarios sur plusieurs années, en tenant notamment compte des scénarios défavorables. Dans le cadre de la gestion qualitative, les risques sont évalués et analysés par les responsables des risques et le comité des risques au moyen d'une évaluation des risques.

Coop Protection Juridique SA gère ses risques à l'aide de mesures de réduction des risques (les «instruments de couverture»), par exemple les limites de risque, la conception spécifique des produits et les limites de couverture, la souscription, les stratégies de diversification, l'optimisation des processus ainsi que le système de contrôle interne (SCI). Par ailleurs, les dépendances liées aux externalisations et aux relations avec des tiers sont prises en compte dans le cadre de la gouvernance et des contrôles existants.

Profil de risque 2025

Le SCI fait l'objet d'un contrôle et d'une amélioration continus afin de l'adapter à l'évolution de la situation. En 2025, Coop Protection Juridique SA a redoublé d'efforts pour améliorer le SCI, notamment en affinant les descriptions des contrôles et les évaluations des risques, en instaurant une application de gouvernance, de gestion des risques et de conformité, ou encore en intégrant de nouveaux processus et contrôles. Les processus existants ont été examinés sur la base de la documentation existante, en collaboration avec les responsables des différents services et avec le concours du service Risk & Compliance; lorsque cela s'est avéré nécessaire, de nouveaux risques ont été identifiés et des contrôles efficaces ont été définis. L'efficacité des contrôles clés est examinée périodiquement, selon une approche fondée sur les risques, et les principaux résultats sont régulièrement communiqués à la direction et au conseil d'administration.

Malgré un contexte économique et géopolitique difficile et des exigences réglementaires accrues, Coop Protection Juridique SA a fait preuve d'une grande résilience opérationnelle et financière. L'évaluation qualitative des risques 2025 confirme globalement un profil de risque stable et bien maîtrisé, largement comparable à celui de l'exercice précédent. Malgré quelques changements dans la pondération et la hiérarchisation des risques, ainsi que l'intégration de nouveaux risques, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et des dépendances stratégiques, aucune aggravation significative de la situation des risques n'a été constatée. Comme pour les autres acteurs du marché, la gestion courante se concentre notamment sur les risques actuariels, les risques financiers ainsi que les risques opérationnels et de conformité.

Dans le cadre des évaluations quantitatives des risques, notamment en ce qui concerne les risques financiers et actuariels, le SST confirme que Coop Protection Juridique SA dispose toujours d'une capacité de risque très élevée. Le ratio SST 2025 est nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales ainsi qu'à la limite de risque définie en interne. Les conclusions tirées des calculs et analyses de l'ORSA confirment également que, compte tenu de sa bonne situation en matière de risques et de solvabilité, Coop Protection Juridique SA ne pourrait se retrouver dans une situation mettant en péril son existence que dans des scénarios extrêmes ou avec un cumul de plusieurs crises graves (p. ex. des corrections massives sur les marchés financiers accompagnées d'une augmentation substantielle des charges liées aux dossiers). Par ailleurs, des tests de résistance aux crises de liquidité ont été réalisés au cours de l'exercice sous revue afin d'assurer la solvabilité de la société en tout temps, même dans des scénarios défavorables.

Dans l'ensemble, l'exercice 2025 confirme un profil de risque stable et bien maîtrisé, qui correspond aux tendances observées sur le marché. Le système de gestion des risques de Coop Protection Juridique SA s'est révélé efficace, global et approprié. Il constitue un pilier essentiel du développement durable de l'entreprise et de l'assurance qualité.

4. Nouveaux produits et innovations

Après une phase de développement complexe de plus de 12 mois, la commercialisation de produits pour les particuliers par l'intermédiaire de la plateforme du courtier Alletta a été lancée avec succès fin 2024. La plateforme propose cinq formules d'assurance protection juridique circulation et privée, destinées aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires. Trois de ces produits sont commercialisés sous forme de solutions en marque blanche sous la marque «Protection juridique Alletta». Un avatar assure un conseil complet.

Pour la première fois, Coop Protection Juridique SA propose une assurance protection juridique de la santé dans le cadre d'un nouveau partenariat avec Fragile Suisse, au titre d'une offre réservée aux donateurs. Ce produit est très demandé.

L'un des moments marquants de l'exercice sous revue a été le lancement réussi de la plateforme d'IA CORA 2.0. Cette innovation technologique simplifie la saisie des dossiers, la recherche et la rédaction de la correspondance, améliorant ainsi considérablement l'efficacité et l'expérience client. Ce travail pionnier a été récompensé en novembre 2025, lorsque CORA s'est vu décerner le Swiss Insurance Innovation Award. Ce prix souligne le rôle de premier plan joué par Coop Protection Juridique SA dans le domaine de la transformation numérique dans le secteur des assurances.

5. Événements exceptionnels

En 2025, aucun événement exceptionnel n'a été consigné.

6. Perspectives

Au premier semestre 2026, un tout nouveau produit destiné aux microentreprises (jusqu'à 9 collaborateurs maximum) sera développé et lancé en vente directe (en collaboration avec des courtiers et des associations). Il est conçu pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ce groupe cible que les assurances pour entreprises actuelles et proposera une couverture sur mesure adaptée à la taille de ces entreprises, assortie de prestations de service supplémentaires.

L'accompagnement des partenaires de distribution dans le réseau de courtiers, déjà intensifié et renforcé en 2025, doit se poursuivre en 2026. Il est notamment prévu d'organiser plusieurs événements destinés aux courtiers et de remanier leur portail.

Par ailleurs, Coop Protection Juridique SA échange avec diverses organisations (associations et entreprises) au sujet de la prestation de services juridiques en dehors du modèle d'assurance proprement dit. Nous allons ainsi instaurer une collaboration avec le service social de la ville de Wädenswil, dans le cadre de laquelle, à la demande de la commune, nous aiderons les habitants à demander des prestations sociales. Nous espérons que ce partenariat servira d'exemple pour d'autres communes confrontées aux mêmes problématiques que notre nouvelle partenaire.

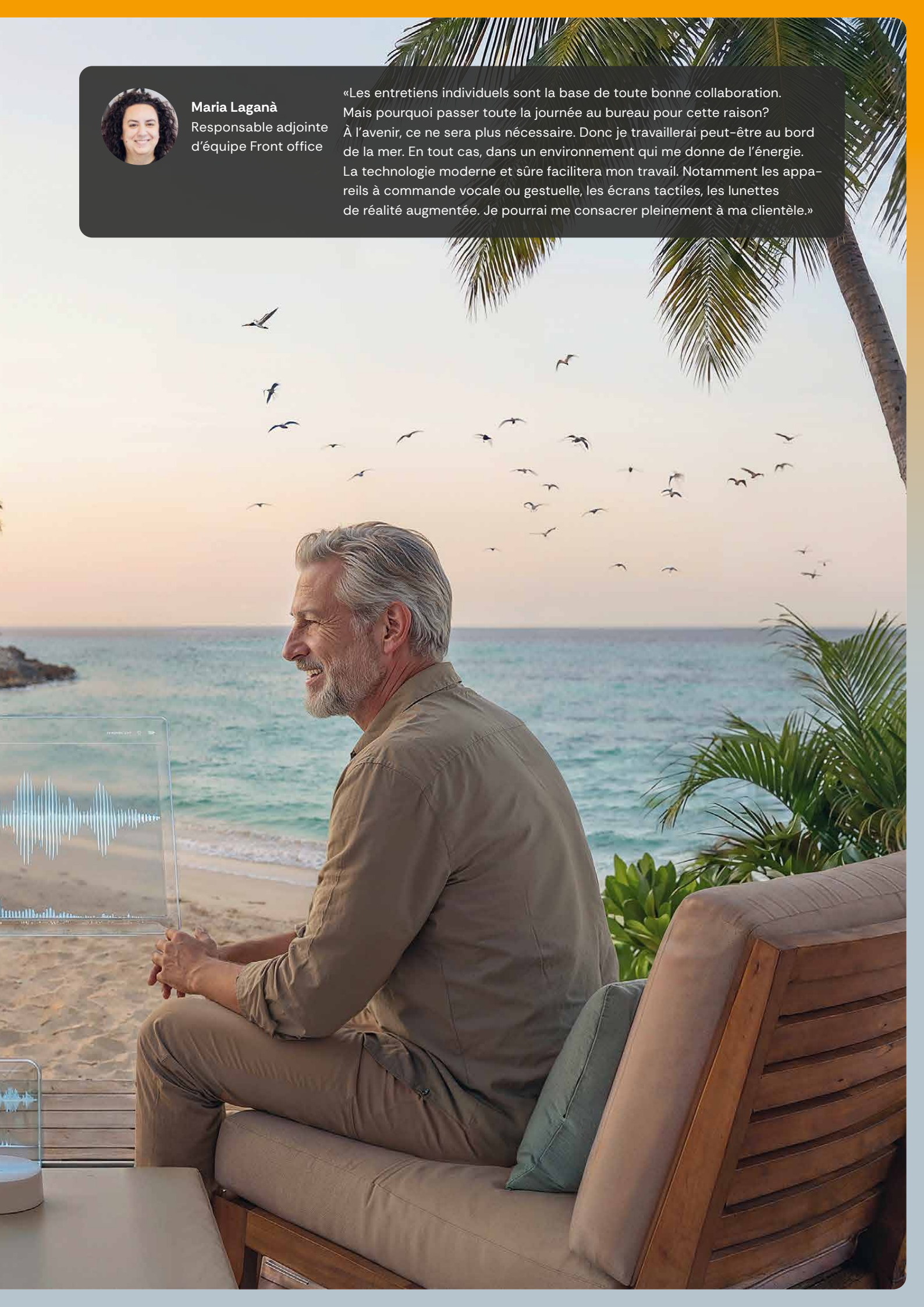




Maria Laganà

Responsable adjointe
d'équipe Front office

«Les entretiens individuels sont la base de toute bonne collaboration. Mais pourquoi passer toute la journée au bureau pour cette raison? À l'avenir, ce ne sera plus nécessaire. Donc je travaillerai peut-être au bord de la mer. En tout cas, dans un environnement qui me donne de l'énergie. La technologie moderne et sûre facilitera mon travail. Notamment les appareils à commande vocale ou gestuelle, les écrans tactiles, les lunettes de réalité augmentée. Je pourrai me consacrer pleinement à ma clientèle.»



Comptes annuels

Compte de résultat

en CHF	Annexe	2025	2024
Primes brutes		79 208 913	76 902 311
Prime pour compte propre		79 208 913	76 902 311
Variation des provisions pour report de primes pour compte propre		-587 068	-1 022 952
Prime acquise pour compte propre		78 621 845	75 879 359
Autres produits liés aux activités d'assurance		-	-
Total des produits de l'activité technique d'assurance		78 621 845	75 879 359
Paiements bruts au titre des dossiers		-44 858 162	-45 683 335
Variation des provisions actuarielles pour compte propre	9	774 853	-3 491 999
Charges liées aux dossiers pour compte propre		-44 083 309	-49 175 334
Frais d'acquisition		-18 291 562	-17 394 911
Charges administratives	7.1	-8 183 133	-7 792 205
Frais de clôture et charges administratives pour compte propre		-26 474 695	-25 187 116
Total des charges liées à l'activité technique d'assurance		-70 558 004	-74 362 450
Résultat actuariel		8 063 841	1 516 909
Produits des placements	10	4 851 556	5 946 820
Charges liées aux placements	10	-1 354 712	-548 110
Résultat des placements		3 496 844	5 398 710
Autres produits financiers		7 608	79 677
Autres charges financières		-2 385	-2 212
Résultat d'exploitation		11 565 908	6 993 084
Produit exceptionnel		60 349	303 268
Charges exceptionnelles	7.3	-68 600	-708 820
Résultat annuel avant impôts (+bénéfices/-pertes)		11 557 657	6 587 532
Impôts directs		-1 438 000	-736 000
Résultat annuel (+bénéfices/-pertes)		10 119 657	5 851 532

Bilan au 31 décembre

en CHF	Annexe	2025	2024
Actifs			
Placements	2.4	132 060 589	124 672 889
Participations	5.1	1 500 000	1 500 000
Titres à revenu fixe	2.4.2	56 656 671	54 605 409
Autres placements	2.4.3, 11	73 903 918	68 567 480
Liquidités		11 783 042	11 522 880
Créances liées aux activités d'assurance	6	16 279 825	18 235 054
Autres créances		490 389	448 970
Compte de régularisation actifs		375 996	401 535
Total des actifs		160 989 841	155 281 328
Passifs			
Capitaux empruntés			
Provisions actuarielles	9	101 078 943	102 882 488
Passifs liés aux activités d'assurance	6	6 556 576	6 347 380
Autres passifs		1 684 207	1 838 747
Comptes de régularisation passifs		4 597 804	3 660 059
Total des capitaux empruntés		113 917 530	114 728 674
Fonds propres			
Capital social	4	3 600 000	3 600 000
Réserve légale	4	1 800 000	1 800 000
Réserve facultative	4	30 052 654	27 801 122
Report de bénéfices/report de pertes	12	1 500 000	1 500 000
Résultat annuel (+bénéfices/-pertes)	12	10 119 657	5 851 532
Total des capitaux propres		47 072 311	40 552 654
Total des passifs		160 989 841	155 281 328

État des flux de trésorerie

en CHF	2025	2024
Résultat annuel (+bénéfices/-pertes)	10 119 657	5 851 532
Amortissements/corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	242 474	-2 153 281
Variation des provisions à court et à long terme	-1 803 545	2 991 688
Variation des créances à court terme	1 913 810	-3 874 870
Variation des comptes de régularisation actifs	25 539	269 006
Variation des passifs à court terme (hors dettes financières)	54 656	-11 472
Variation des comptes de régularisation passifs	937 745	-6 752
Flux de trésorerie provenant de l'activité	11 490 336	3 065 851
Investissements dans des placements financiers	-18 884 960	-11 237 567
Cessions de placements financiers	11 254 786	9 702 820
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-7 630 174	-1 534 747
Versements de dividendes	-3 600 000	-2 880 000
Disagio de fusion	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-3 600 000	-2 880 000
Variation des liquidités	260 162	-1 348 896
Justification de la variation des liquidités		
Situation au 1 ^{er} janvier	11 522 880	12 871 776
Situation au 31 décembre	11 783 042	11 522 880
Variation des liquidités	260 162	-1 348 896

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital social	Réserve légale	Réserve facultative	Report des bénéfices/des pertes	Bénéfices/Pertes	Total des fonds propres
Fonds propres au 1^{er} janvier 2024	3 600 000	1 800 000	27 158 891	1 500 000	3 522 231	37 581 122
Dividendes					-2 880 000	-2 880 000
Réserve facultative			642 231		-642 231	-
Résultat annuel 2024					5 851 532	5 851 532
Fonds propres au 31 décembre 2024	3 600 000	1 800 000	27 801 122	1 500 000	5 851 532	40 552 654
Dividendes					-3 600 000	-3 600 000
Réserve facultative			2 251 532		-2 251 532	-
Résultat annuel 2025					10 119 657	10 119 657
Fonds propres au 31 décembre 2025	3 600 000	1 800 000	30 052 654	1 500 000	10 119 657	47 072 311



Fambhiliti

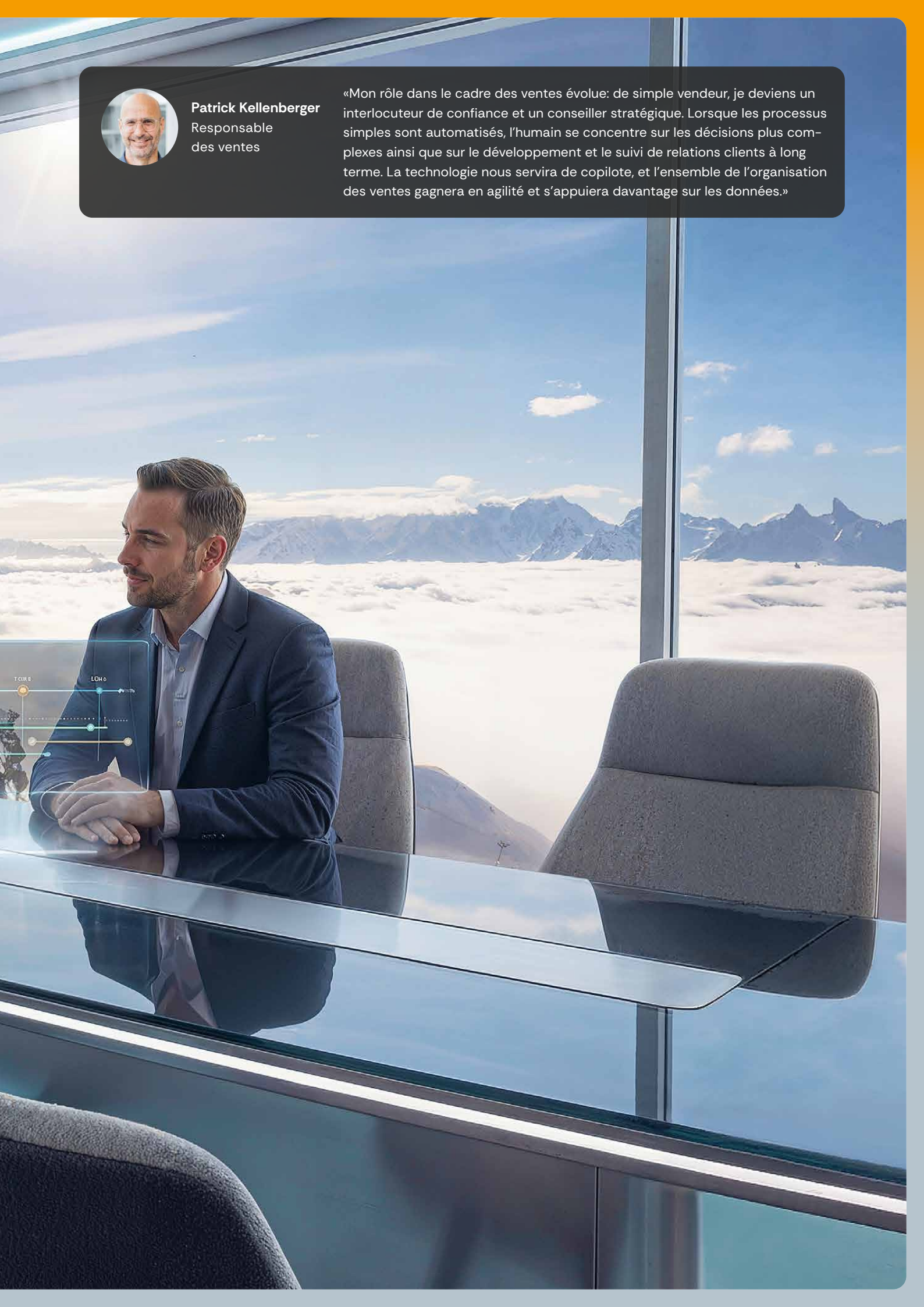


40618



Patrick Kellenberger
Responsable
des ventes

«Mon rôle dans le cadre des ventes évolue: de simple vendeur, je deviens un interlocuteur de confiance et un conseiller stratégique. Lorsque les processus simples sont automatisés, l'humain se concentre sur les décisions plus complexes ainsi que sur le développement et le suivi de relations clients à long terme. La technologie nous servira de copilote, et l'ensemble de l'organisation des ventes gagnera en agilité et s'appuiera davantage sur les données.»



Annexe aux comptes annuels

1 Informations générales

Coop Protection Juridique SA est une assurance protection juridique indépendante dont le siège social se trouve à Aarau et qui possède des agences à Lausanne et à Bellinzone. La société est spécialisée dans la conception et la commercialisation de solutions de protection juridique pour les particuliers, les organisations, les syndicats et les PME.

Dans une décision du 18 mars 2026, le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels et a autorisé leur publication. Les comptes annuels ont été soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2026.

2 Principes comptables

2.1 Normes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations et sont conformes aux exigences du nouveau modèle comptable (NMC). Les dispositions de l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, (OS-FINMA) du 26 juin 2024 sont également prises en compte.

2.2 Date de clôture du bilan

Les comptes annuels sont clôturés au 31 décembre.

2.3 Conversion de devises étrangères

Coop Protection Juridique SA établit ses comptes annuels en francs suisses (CHF). Les charges et les produits libellés en devises sont évalués au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes du bilan libellés en devises étrangères sont convertis en appliquant le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les principaux cours à la date de clôture du bilan sont les suivants:

Cours à la date de clôture du bilan	31 décembre 2025	31 décembre 2024
EUR	0.93119	0.93851
USD	0.79375	0.90695

2.4 Principes d'évaluation

L'évaluation s'effectue selon des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

- 2.4.1 **Participations:** Les actions sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. C'est la valeur la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché (cours boursier, «lower of cost or market») qui est retenue.
- 2.4.2 **Titres à revenu fixe:** Les titres à revenu fixe sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et, si le débiteur est en mesure de payer les intérêts et de rembourser le principal, ils sont comptabilisés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts. La variation périodique de la valeur d'amortissement des coûts est comptabilisée dans le compte de résultat. En présence de doutes fondés quant à la capacité du débiteur à payer les intérêts et à rembourser le principal, les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur actuelle.
- 2.4.3 **Autres placements:** Les autres placements comprennent les catégories suivantes: fonds d'actions, fonds obligataires, fonds monétaires, fonds de matières premières et fonds immobiliers. Toutes ces catégories de placements sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. C'est la valeur la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché (cours boursier, «lower of cost or market») qui est retenue.
- 2.4.4 **Les frais d'acquisition** liés aux polices d'assurance ne sont pas inscrits à l'actif.
- 2.4.5 **Liquidités:** Les liquidités comprennent les avoirs de trésorerie ainsi que les avoirs postaux et bancaires gérés pour les besoins de l'activité technique. Ces éléments sont évalués à leur valeur actuelle (valeur du jour).
- 2.4.6 **Créances:** Toutes les créances sont évaluées à leur valeur nominale.
- 2.4.7 **Comptes de régularisation actifs:** Les comptes de régularisation actifs comprennent notamment les intérêts courus à leur valeur nominale et d'autres comptes de régularisation actifs.
- 2.4.8 **Provisions pour report de primes:** Le calcul des provisions pour report de primes s'effectue selon la méthode du prorata temporis.
- 2.4.9 **Provisions actuarielles:** Les postes actuariels sont calculés selon des principes uniformes. Tous les produits d'assurance protection juridique de Coop Protection Juridique SA couvrent des risques actuariels importants et sont inscrits au bilan. Des provisions sont constituées pour tous les dossiers survenus jusqu'à la fin de l'exercice. Les provisions comprennent également des provisions pour les dossiers non encore déclarés. Les provisions sont calculées selon des méthodes et des techniques actuarielles approuvées par les autorités de surveillance nationales. Elles comprennent des provisions pour fluctuations suffisantes pour garantir le respect à long terme des engagements et tiennent compte des incertitudes. Les provisions pour dossiers à régler à la date de clôture du bilan correspondent à une estimation des indemnités à verser à l'avenir, non actualisées. Les participations aux excédents versées aux partenaires sont constituées conformément aux dispositions contractuelles et sont incluses dans les provisions actuarielles. Les estimations de provisions et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont réexaminées en permanence. Les variations de valeur sont inscrites au compte de résultat à la date à laquelle elles surviennent.
- 2.4.10 **Passifs liés aux activités d'assurance:** Les passifs liés aux activités d'assurance comprennent toutes les primes payées d'avance pour l'année suivante et sont comptabilisés à leur valeur nominale.
- 2.4.11 **Autres passifs:** Les autres passifs comprennent l'ensemble des dettes de livraisons et prestations et sont inscrits à leur valeur nominale.
- 2.4.12 **Comptes de régularisation passifs:** Les obligations fiscales à court terme au titre des impôts courants ainsi que les autres obligations sont comptabilisées dans les comptes de régularisation passifs. Les impôts courants sur les bénéficiaires ainsi que ceux sur le capital sont inscrits dans le compte de résultat.

3 Créances et dettes

3.1 Dettes envers les institutions de prévoyance

Comme l'année précédente, il n'y a pas de dettes envers les institutions de prévoyance au 31 décembre 2025.

3.2 Créances et dettes éventuelles

Comme l'année précédente, Coop Protection Juridique SA ne participe à aucune action en justice, aucun litige, aucun contrôle administratif ou fiscal, aucune enquête ni aucune autre affaire juridique concernant sa propre personne morale. Il n'existe donc pas d'estimation de dommage sous forme de passifs éventuels.

3.3 Sûretés en faveur de tiers

Comme l'année précédente, il n'existe aucune sûreté en faveur de tiers (cautionnements, engagements de garantie, constitutions de gages, etc.).

3.4 Sûretés pour les dettes propres et les actifs sous réserve de propriété

Comme l'année précédente, il n'existe pas de sûretés pour les dettes propres et les dettes de leasing, ni aucun actif sous réserve de propriété.

3.5 Dettes locatives à long terme et dettes pour crédit-bail (à condition qu'elles ne soient pas résiliables ou échues dans les 12 mois suivant la date de clôture)

en CHF	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Location de locaux commerciaux	5 961 717	2 522 298
Location d'appareils multifonctions	41 160	52 920

4 Fonds propres

Le capital social de Coop Protection Juridique SA reste inchangé et se compose de 3,6 millions de CHF d'actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 1000 CHF. La transmissibilité des actions nominatives est régie par le contrat d'actionnaires.

5 Participations et relations avec des personnes proches

5.1 Participations

Participations en CHF			31. 12. 2025		31. 12. 2024	
Nom, forme juridique, siège	Objet	Capital	Part en actions	Droits de vote liés aux actions	Part en actions	Droits de vote liés aux actions
Helsana Protection Juridique SA, Aarau	Assurances protection juridique	3,0 millions	50 %	58 %	50 %	58 %

5.2 Participations détenues par des personnes proches

On entend par «personnes proches» les membres du conseil d'administration et de la direction de Coop Protection Juridique SA, les membres de leur famille proche (conjoint et enfants à charge), ainsi que les actionnaires.

Les membres du conseil d'administration et de la direction, ainsi que les personnes qui leur sont proches n'entretiennent personnellement aucune relation d'affaires significative avec Coop Protection Juridique SA et n'ont perçu aucun honoraire ni aucune autre rémunération pour des prestations supplémentaires.

5.3 Créances et dettes envers des personnes proches

Il existe des créances et des dettes envers des parties intéressées directement ou indirectement et des organes, ainsi qu'envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue (art. 959a, al. 4, CO) (voir point 6).

6 Répartition des créances et des dettes relatives aux activités d'assurance

Créances liées aux activités d'assurance en CHF	2025	2024
Assurés	15 596 456	15 148 692
Agents et intermédiaires	–	–
Compagnies d'assurance (Helsana Protection Juridique)	683 369	3 086 362
Total des créances liées aux activités d'assurance	16 279 825	18 235 054

Engagements liés aux activités d'assurance en CHF	2025	2024
Assurés	2 576 425	2 374 054
Agents et intermédiaires	3 980 151	3 973 326
Compagnies d'assurance	–	–
Total des engagements liés aux activités d'assurance	6 556 576	6 347 380

7 Autres informations sur les comptes annuels

7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel sont réparties entre différents postes du compte de résultat.

Le total des coûts de personnel se répartit comme suit:

En moyenne annuelle, l'effectif à temps plein ne dépasse pas 250 collaborateurs.

en CHF	2025	2024
Salaires	14 919 466	14 042 331
Charges d'assurances sociales	3 446 085	3 257 246
Autres charges de personnel	852 901	811 597
Total des charges de personnel	19 218 452	18 111 174

7.2 Montant total provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des autres dissolutions significatives de réserves latentes

Comme l'année précédente, aucune réserve latente n'a été dissoute au cours de l'exercice sous revue.

7.3 Explications sur les postes exceptionnels, uniques ou apériodiques du compte de résultat

Les produits et charges exceptionnels s'expliquent notamment par des écritures de régularisation dans le domaine des ressources humaines.

7.4 Honoraires de l'organe de révision

Les frais liés à l'organe de révision font partie des frais administratifs et se composent comme suit:

en CHF	2025	2024
Services de révision	70 000	65 000
Autres services	-	-

8 Événements importants survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement important n'est survenu après la date de clôture du bilan.

9 Provisions relatives aux activités d'assurance

en CHF	Bilan 31 décembre 2025	Variation inscrite au compte de résultat	Variation sans inci- dence sur le résultat	Bilan 31 décembre 2024
Report de primes	18 471 348	587 068		17 884 280
Provisions actuarielles nécessaires	55 493 237	-1 904 022	-	57 397 259
Provisions pour fluctuations	10 116 093	-944 804	-	11 060 897
Provisions pour prestations d'assurance	65 609 330	-2 848 826	-	68 458 156
Autres provisions actuarielles	12 981 045	-	-	12 981 045
Provisions pour participations contractuelles aux excédents	4 017 220	2 057 600	-1 599 386	3 559 007
Total des provisions pour dossiers à régler	82 607 595	-791 226	-1 599 386	84 998 208
Provisions actuarielles, y compris le report de primes	101 078 943	-204 158	-1 599 386	102 882 488

Les provisions contractuelles se composent des parts d'excédents ou de bénéfices prévues par le contrat.

10 Placements par catégorie d'actifs – Produits et charges

Produits par catégorie d'actifs en 2025, en CHF	Produits	Amortissements	Bénéfices réalisés	Total
Participations	2 100 000	–	–	2 100 000
Titres à revenu fixe	723 358	76 119	512	799 989
Prêt	–	–	–	–
Autres placements	1 305 606	–	645 961	1 951 567
Produits des placements	4 128 964	76 119	646 473	4 851 556
Produits par catégorie d'actifs en 2024, en CHF				
Participations	1 800 000	–	–	1 800 000
Titres à revenu fixe	620 601	105 790	–	726 391
Prêt	–	–	–	–
Autres placements	1 222 217	704 313	1 493 899	3 420 429
Produits des placements	3 642 818	810 103	1 493 899	5 946 820
Dépenses par catégorie d'actifs en 2025, en CHF				
		Amortissements et corrections de valeur	Pertes réalisées	Total
Participations	–	–	–	–
Titres à revenu fixe	–	-111 960	-10 485	-122 445
Prêt	–	–	–	–
Autres placements	–	-834 778	-173	-834 951
Total		-946 738	-10 658	-957 396
Charges administratives				-397 316
Charges liées aux placements				-1 354 712
Dépenses par catégorie d'actifs en 2024, en CHF				
Participations	–	–	–	–
Titres à revenu fixe	–	-126 384	-50 138	-176 522
Prêt	–	–	–	–
Autres placements	–	-10 334	-293	-10 627
Total		-136 718	-50 431	-187 149
Charges administratives				-360 961
Charges liées aux placements				-548 110

11 Répartition des autres placements

Répartition des autres placements en CHF	2025	2024
Fonds de placement: Immobilier	13 679 896	13 589 590
Fonds de placement: Actions	21 221 891	19 302 193
Fonds de placement: Actions étrangères	4 140 909	2 018 995
Fonds de placement: Actions des marchés émergents (USD)	–	1 406 738
Fonds de placement: Actions des marchés émergents	3 095 732	1 070 368
Fonds de placement: Actions (USD)	5 732 192	6 527 365
Fonds de placement: Titres à revenu fixe	22 531 019	21 748 861
Fonds de placement: Matières premières	3 502 279	2 903 369
Total	73 903 918	68 567 479

12 Affectation du résultat

Proposition du conseil d'administration concernant l'affectation du résultat net en CHF	2025	2024
Report du bénéfice	1 500 000	1 500 000
Résultat annuel	10 119 657	5 851 532
À la disposition de l'assemblée générale	11 619 657	7 351 532
Affectation à la réserve légale	0	0
Affectation aux réserves facultatives	39 657	2 251 532
Distribution aux actionnaires/dividendes	10 080 000	3 600 000
Report du bénéfice sur l'exercice suivant	1 500 000	1 500 000





Melina Geider
Apprentie, 1^{ère} année
d'apprentissage

«Un jour pas si lointain, nous pourrions travailler depuis différents endroits. Malgré tout, j'imagine que les équipes continueront à se réunir dans des bureaux en plateau. On s'y rencontrera en personne et on discutera de projets communs. Très important: il y aura également des espaces dédiés aux activités sportives. Cet équilibre entre le travail d'équipe au bureau, le télétravail et les activités de détente personnelles caractérisera le monde du travail de demain.»



13 Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons procédé à l'audit des comptes annuels de Coop Protection Juridique SA (la société), composés du bilan au 31 décembre 2025, du compte de résultat, de l'état des flux de trésorerie et du tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que de l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre opinion, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Base de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NA-CH). Nos responsabilités au regard de ces dispositions et normes sont décrites plus en détail dans la section «Responsabilités de l'organe de révision lors de la vérification des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons respecté nos autres obligations professionnelles de comportement conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour étayer notre opinion d'audit.

Autres informations

Le conseil d'administration est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations figurant dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport y afférent. Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne porte pas sur les autres informations, et nous n'émettons aucune conclusion d'audit à leur sujet. Dans le cadre de notre audit, il nous incombe de prendre connaissance des autres informations et d'évaluer si celles-ci présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux éléments dont nous avons eu connaissance lors de l'audit, ou si elles semblent autrement présenter des inexactitudes significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

Responsabilités du conseil d'administration concernant les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts, ainsi que des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels exempts de déclarations erronées significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de mentionner, le cas échéant, les éléments liés à la continuité de l'exploitation, ainsi que d'appliquer le principe comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou s'il n'existe aucune alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision lors de la vérification des comptes annuels

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas de déclarations erronées significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et à émettre un rapport contenant notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé de certitude, mais ne garantit pas qu'un contrôle des comptes effectué conformément à la législation suisse et aux normes NA-CH détectera systématiquement toute déclaration erronée significative, le cas échéant. Les déclarations erronées peuvent résulter d'actes frauduleux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, prises isolément ou dans leur ensemble, elles sont susceptibles d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces comptes annuels.

Vous trouverez une description plus détaillée de nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels sur le site web d'EXPERTSuisse: <https://expertsuisse.ch/fr/association/a-pro-pos-de-nos-membres/rapport-de-revision-selon-normes-NA-CH-et-ou-ISA>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la norme NA-CH 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels, conçu conformément aux directives du conseil d'administration.

Nous confirmons en outre que la proposition relative à l'affectation du résultat net est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 20 mars 2026

Forvis Mazars AG

Yves Gyr

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Samuel Stieger

Expert-réviseur agréé

Nous sommes volontiers là pour vous

Siège

Coop Rechtsschutz AG
Entfelderstrasse 2
5000 Aarau
T. +41 62 836 00 00
info@cooprecht.ch

Bureau de Lausanne

Coop Protection Juridique SA
Avenue de la Gare 4
Case postale 280
1001 Lausanne
T. +41 21 641 61 20
info.fr@cooprecht.ch

Bureau de Bellinzona

Coop Protezione Giuridica SA
Viale Stazione 28A
Casella postale
6500 Bellinzona
T. +41 91 825 81 80
info.it@cooprecht.ch

cooprecht.ch

Éditeur

Coop Rechtsschutz AG
Entfelderstrasse 2
5000 Aarau
cooprecht.ch

Conception, mise en page et réalisation

Yellow, agence de création stratégique, Bâle

Univers visuel de l'IA

Yellow, agence de création stratégique, Bâle

Photographie

Micha Riechsteiner, Worb

Impression

merkur medien ag, Langenthal

tout simplement différente.

Coop Protection Juridique SA